

# Flash Infos MAI 2021

## DATES A RETENIR

**Elections Départementales et Régionales les 20 et 27 juin,**

**Pétanque : Samedis 8 mai, 22 mai, 6 juin 19 juin, 17 et 31 juillet, 28 août : doublette mêlée et formée, 4 juillet et 14 août : tête à tête.**

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2021

### URBANISME

DP de M. LECERF Frédéric, 3 bis Rue de l'Ortier : construction d'une piscine, avis favorable

DP de Mme CADOT Christine, 3 Rue Du Bout des Clos : remplacement des vélux, avis favorable

DP de Mme BERTIN Emilie, 8 Rue des Près du Gord : extension de l'habitation (création d'une chambre), avis favorable,

DP de SNCF Immobilier, Rue de Louvedalle : remplacement de la couverture de la base, avis favorable

DP de Mme MANSVELT BECK Nelly, réfection du ravalement et modification et remplacement des menuiseries extérieures, avis favorable,

DP de M. VIRTOS Claude, 1 Impasse de la Grand Mare-Les Faulx, pose de 20 panneaux photovoltaïques, avis favorable.

### Droit de l'urbanisme applicable au terrain

CU de SCP LEGROS ET BRICNET (3 CU) pour M. PELISSIER, Côtes du Hom, Près Saint Mause, Le Hom,

CU de SCP LEGROS ET BRICNET pour Succession DELAUNAY, Le Bois Ricard,

CU de Maître Olivier VUILLEMIN (2CU) pour Consorts COLOMBE, Les Brousses, Les Puiseaux, Le Feuilly,

CU de SCP LECOUP-BLOT/CHARTIER-BRASSET pour M. PAUMIER et Mme DESSAUW, 12 Rue des Joncs,

CU de SCP POTENTIER/PELFRENE pour Mme CORRUBLE, Le Feuilly,

CU de SCP LECOUP-BLOT/CHARTIER-BRASSET (2CU) pour Consorts MAULIEN, 21 Rue de la Côte Verte, 5 Chemin de la Plante.

### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le compte administratif fait apparaître un résultat de clôture pour l'année 2020, comme suit :

#### En section de fonctionnement

Recettes	526 513.08€
Dépenses	464 712.89 €
Soit un excédent de fonctionnement de clôture de	<b>61 800.19 €</b>

#### En section d'investissement

Recettes	39 944.36 €
Dépenses	25 691.60 €
Soit un excédent d'investissement de clôture de	<b>14 262.76 €</b>
Solde des restes à réaliser	<b>0 €</b>

M. le Maire quitte la salle afin de procéder au vote, M. LAPLANCHE José prend la parole et propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le compte administratif 2020. **Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte administratif 2020.**

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020** Le Conseil Municipal, considérant qu'il y a identité entre le compte de gestion et le compte administratif, adopte à l'unanimité le compte de gestion dressé par le Receveur.

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021.

#### Vote des taxes

**Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à 11 voix pour et 3 contre, décide de ne pas procéder à une augmentation d'impôts pour l'année 2021**, les taux restent comme suit :

TFB	41.04 %	(dont 20.80 % commune et 20.24 % Conseil Départemental)
TFNB	63.98 %	

Le produit fiscal prévisionnel inscrit au budget à **320 967 €**.

### ELECTRICITÉ ÉGLISE

M. le Maire propose d'effectuer une augmentation du forfait électricité de l'église. Le forfait actuel s'élève à 200€ par an.

Le conseil municipal accepte la proposition et décide de passer le forfait à 300 € par an.

### BUDGET 2021

M. le Maire expose au Conseil les conditions de préparation du budget primitif ; ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M SIMON, Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité, adopte** le budget primitif de l'exercice 2021, arrêté comme suit :

<u>Mouvements réels</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
- Investissement	<b>363 147.29 €</b>	<b>363 147.29 €</b>
- Fonctionnement	<b>613 497.58 €</b>	<b>613 497.58 €</b>

**PRÉCISE** que le budget de l'exercice 2021 a été établi en conformité avec la nomenclature M14.

### DOMAINE PUBLIC COMMUNAL : Échange parcellaire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que M. LEHEURTEUR, géomètre a été mandaté pour définir la limite de propriété au droit de la parcelle de M et Mme RAGAULT Rue des Forrières et au droit du domaine public. Une division cadastrale et un échange de parcelle est nécessaire pour l'implantation d'une citerne souple. En effet, un accord amiable avait été pris entre Messieurs le Maire et RAGAULT lors de la réalisation de la clôture autour de la parcelle de Monsieur RAGAULT pour assurer une desserte correcte du Chemin de la Plante. Le conseil municipal donne son accord pour cet échange parcellaire, précise que les frais notariés seront pris en charge pour moitié par chacune des parties et autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce afférente au dossier.

## **ACQUISITION DE TERRAIN Délibération 2021/16 ANNULE ET REMPLACE la délibération 2021/06**

Monsieur le Maire rappelle qu'au dernier conseil municipal une délibération a été votée pour une cession de terrain dans le cadre du Schéma de Défense Incendie, 2 citernes souples sont prévues au hameau des Faulx. Un accord a été trouvé avec M. EREMBERT, propriétaire au 5 Rue de la Côte Verte pour céder à la commune à l'euro symbolique 107 m<sup>2</sup> de la parcelle AE 161 et 17 m<sup>2</sup> de la parcelle AE 157. Le conseil municipal donne son accord pour cette cession, précise que les frais de mutation seront pris en charge par la commune et autorise M. le Maire à signer toute pièce afférente au dossier.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

#### **INSCRIPTIONS LISTE ÉLECTORALE**

**Il est obligatoire d'être inscrit sur la liste électorale pour pouvoir voter.** Si vous n'êtes pas encore inscrit, vous pouvez le faire : **En ligne**, via [service-public.fr](http://service-public.fr) (Ne passez par aucun site payant. Cette démarche est entièrement gratuite), **par correspondance** en envoyant à la mairie la photocopie de votre pièce d'identité et de votre justificatif de domicile ainsi que le formulaire de demande d'inscription (disponible sur [service-public.fr](http://service-public.fr)) complété ou à la **mairie** en présentant une pièce d'identité récente, un justificatif de domicile jusqu'au **14 mai 2021 pour pouvoir voter au double scrutin de juin.**

#### **RECENSEMENT DES JEUNES DE 16 ANS**

Les jeunes gens de nationalité française ayant atteint l'âge de 16 ans doivent obligatoirement se faire recenser en mairie. Se présenter aux jours et heures de permanence avec une pièce d'identité et le livret de famille des parents.

### **ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES DES 20 ET 27 JUIN**

**Se munir obligatoirement d'une pièce d'identité, de sa carte d'électeur et d'un stylo.**

**Le port du masque est obligatoire.**

En raison du double scrutin le bureau de vote sera installé **dans la salle polyvalente** et sera ouvert **de 8 h à 18 h**. Toutes les dispositions de protections sanitaires seront prises lors de ce scrutin pour permettre aux électeurs de voter dans des conditions de sécurité maximale : aménagement des bureaux de vote, mise à disposition de gel-hydro-alcoolique etc ...Un dispositif analogue sera mis en œuvre pour les membres du bureau de vote et les scrutateurs mobilisés lors du dépouillement.

L'inscription sur la liste électorale est automatique pour les jeunes de 18 ans ayant effectué leur recensement citoyen à l'âge de 16 ans ainsi que les personnes ayant obtenu la nationalité française.

#### **PROCURATIONS**

Afin de prendre en considération le contexte sanitaire, la loi n°2021-191 du 22/02/2021 a prévu que chaque électeur pourra disposer de **2 procurations**.

#### **NOUVEAUTÉ**

Depuis le 6 avril 2021, une **nouvelle télé-procédure « Maprocuration »** permet d'initier l'établissement d'une procuration à partir du lien suivant : [www.maprocuration.gouv.fr](http://www.maprocuration.gouv.fr)

Il faut **impérativement** se rendre ensuite dans un commissariat, une gendarmerie ou au tribunal judiciaire pour faire valider la procuration initiée en ligne. Le jour de l'élection, le mandataire se rend dans le bureau de vote de la personne qui lui a donné procuration, muni de sa propre pièce d'identité. Aucun autre document n'est nécessaire. Il peut ensuite voter et signer la liste d'émargement au nom du mandant.

**Il est toujours possible d'établir une procuration en se rendant directement dans un commissariat, une gendarmerie ou au tribunal judiciaire sans passer par la téléprocédure.**

#### **SALLE MULTISPORT**

Le 9 juin prochain, la salle multisport réouvrira ses portes. Les associations sportives pourront reprendre leurs activités tout en respectant les mesures sanitaires et les gestes barrières.

#### **OBJETS TROUVÉS**

- 1 Paire de lunettes de vue

#### **FAITS DIVERS**

Le Maire est joignable au **06.81.97.82.89** /Site internet de la commune : [www.heudrevillesureure.fr](http://www.heudrevillesureure.fr)